

Rappel des faits

Un nouveau gouvernement libéral restaurerait le Programme de contestation judiciaire, aboli par le gouvernement conservateur en septembre 2006, et doublera son financement annuel pour le porter à 6 millions de dollars.

À mesure qu'il devient plus cher de monter un dossier judiciaire, notre appui aux Canadiens doit augmenter lui aussi. Les droits garantis par la Charte n'ont aucun sens si les Canadiens qui veulent s'en prévaloir n'en ont pas les moyens.

Le Programme de contestation judiciaire est un organisme à but non lucrative, créé en 1994 pour apporter une aide financière aux groupes qui cherchaient à faire valoir les droits des minorités linguistiques et les droits à l'égalité garantis par la Constitution du Canada.

En septembre 2006, dans un communiqué de presse intitulé « Le nouveau gouvernement du Canada élimine des programmes ruineux, recentre les ressources financières sur les priorités et procède à une réduction importante de la dette, comme promis », le gouvernement de Stephen Harper a annoncé qu'il avait supprimé le Programme de contestation judiciaire malgré le fait qu'une étude indépendante ait cautionné en 2003 l'objectif et le bon fonctionnement du programme. Suite à cette décision, le programme a dû refuser les demandes de financement qui lui étaient adressées.

Dans le communiqué en question, les conservateurs ont classé le programme sous l'en-tête suivant : « En avoir pour son argent, financement de tiers en vue de favoriser leurs intérêts ou programmes qui ne sont pas efficaces, ne donnent pas de résultats ou sont réorientés ou ciblés en vue d'en accroître l'efficacité ».

Les conservateurs ont dit fièrement que la suppression du programme économiserait 5,6 millions de dollars sur deux ans alors que, cette année-là, ils prévoient un excédent de 7,2 milliards de dollars. En fait, le jour même de l'annonce de l'annulation du Programme de contestation judiciaire pour des raisons purement idéologiques, le gouvernement de Stephen Harper annonçait que la taille de l'excédent budgétaire pour l'exercice précédent se chiffrait officiellement à 13,2 milliards de dollars.

Le Programme de contestation judiciaire a apporté un soutien financier aux groupes qui ont défendu les droits des minorités de langue officielle, notamment le droit aux services de santé dans les deux langues officielles, les droits des gais et lesbiennes au mariage, et l'égalité en droit des femmes et des personnes handicapées.

Le programme a également apporté son aide à Démocratie en surveillance (en coalition avec l'Organisation nationale anti-pauvreté) qui est intervenue dans l'affaire Harper c. Canada, lorsque Stephen Harper, alors président de la

National Citizens Coalition, a contesté les plafonds imposés aux dépenses électorales de tiers en faveur d'un parti politique.

Ce programme défendait les droits des minorités linguistiques, l'égalité, les droits des femmes, et des limites aux dépenses électorales. Pas étonnant que Stephen Harper l'ait supprimé !

Le 19 juin dernier, le gouvernement conservateur a annoncé la création d'un nouveau programme pour remplacer le Programme de contestation judiciaire. Le nouveau programme ne vise que les causes linguistiques. Il exclut toute autre cause découlant des droits à l'égalité des femmes, des handicapés ou des homosexuels par exemple.